

SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Patrick LERENDU, Maire.

Présents : M. Patrick LERENDU, Mme Manuela MAHIER, M. Michel LEVESQUE, Mme Odile PRUDHOMME, M. Jean-Rémy QUONIAM, M. Thierry LEONARD, M. Sébastien HUET, M. Arnaud GROULT, Me Isabelle EUSTACHE, Me GARNIER Carole, Me Maryline GIOT.

Secrétaire de séance : M. Thierry LEONARD

Absents excusés : Me BAERT Béatrice, M. Eric BANCKAERT, M. Serge MOITIE.

M. Serge MOITIE a donné procuration à M. Michel LEVEQUE.

L'assemblée approuve le compte rendu du conseil précédent.

1 COMMANDE PUBLIQUE

1.7.1 DEVIS

➤ AVENANT N°2 AMC FOLLIOT (2016/9)

Le conseil vote l'avenant n°2 d'un montant de 1305.85TTC pour la pose et la fabrication de brises vue amovibles et le remplacement du parement bois par du Red Cédar.

➤ AVENANT N° 1 LEFER (2016/10)

Après étude de charge, le plancher nécessite un renforcement. Le conseil vote l'avenant n°1 de l'entreprise LEFER pour un montant de 4296.14€ TTC

➤ AVENANT N° 2 COSNEFROY (2016/11)

Le conseil souhaite ajouter un variateur d'éclairage dans la salle du conseil et valide l'avenant n°2 de l'entreprise COSNEFROY pour un montant de 456.00€ TTC.

➤ DEVIS RADIATEURS LOGEMENTS ROUTE DU HARAS (2016/12)

*Le conseil décide de changer les radiateurs des logements route de Haras
Sur présentation de plusieurs devis, le conseil retient la proposition de Leroy-Merlin pour un montant de 2104.60€ TTC.*

5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.7.5 MODIFICATIONS STATUTAIRES (2016/13)

➤ INTÉGRATION D'UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En date du 18 décembre 2015 le conseil communautaire acceptait d'intégrer dans ses équipements communautaires la station de Goury.

En effet, la toiture de la station de Goury a subi des dommages avec l'usure du temps et le périmètre d'intervention de la SNSM rend cohérent la prise de compétence par la communauté de communes de la Hague.

Pour mener à bien ce projet, la communauté de communes de la Hague, doit procéder à une modification de l'article 4 de ses statuts afin d'intégrer au titre des compétences facultatives en matière politique culturelle et sportive, le dit bâtiment, à la liste des équipements culturels et sportifs.

Chaque Commune membre doit se prononcer sur cette modification.

A l'unanimité le conseil vote pour et approuve l'exemplaire des statuts actualisés de la communauté de communes de la Hague.

7 FINANCES

7.1 ECRITURES COMPTABLES (2016/14)

En application de l'article 1612-1, le conseil inscrit en dépense d'investissement sur le compte 2313-49, avant adoption du budget primitif 2016, la somme de 8307.43€ pour le règlement de la note d'honoraires de M.METIVIER sur le projet de la mise aux normes de la salle communale.

VENTE DE MEUBLES (2016/15)

Suite à la publicité de vente de meubles par la commune, parue dans le FlashIn'flo.

Le conseil attribue le lot 5 à Monsieur GAETAN JAMES pour un montant de 30.00€

7.1 DEMANDE DE SUBVENTION (2016/16)

7.5.1 PROMENADE DE LA PAIX À OUISTREHAM

La commune de Ouistreham demande au conseil une participation d'un montant de 1500.00€ pour leur projet de mise en place d'une promenade de la Paix.

Après délibération le conseil, ne donne pas une suite favorable.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

-Me MAHIER fait part au conseil des retours du questionnaire médiathèque

*Le Maire
Patrick LERENDU*

Date de convocation : 16 Février 2016

Nombre de conseillers : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

